

École élémentaire
141, rue du Stade
17700 St Georges du Bois

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE
DU 21 OCTOBRE 2021**

Présents :

Enseignantes : Mme Ogier, directrice de l'école ; Mmes Blondieau, Giraud, Parpay, Rabusseau, Peneaud adjointes.

Représentants de la Mairie : Mmes Laine et Berteau, adjointes aux affaires scolaires

DDEN : M. Guiberteau

Parents élus : Mmes Bozzonetti, Chatelier, Le Roy, Marchand, Gomez, Cerceau et Mr Potet

Excusé(e)s : Mme Dupinay, Inspectrice de l'Éducation Nationale ; M Gorioux Maire ; Mr Chollet, Mme Manach.

Secrétaire de séance : Mme Parpay

Début de séance : 18h30

➤ **Ordre du jour**

- 1 ➤ Adoption du précédent compte-rendu, rappel des attributions du Conseil D'école
- 2 ➤ Vote du règlement intérieur
- 3 ➤ Effectifs et organisation des classes
- 4 ➤ Point sur le protocole sanitaire
- 5 ➤ Informations générales sur la coopérative scolaire, actions prévues
- 6 ➤ Point sur le projet d'école et les actions pédagogiques particulières prévues
- 7 ➤ Bilan des évaluations nationales
- 8 ➤ Exercices de sécurité et PPMS
- 9 ➤ Points sur les demandes à la Mairie.
- 10 ➤ Question(s) diverse(s) posée(s) par les parents élus

1 ➤ Adoption du précédent compte-rendu : le compte-rendu est adopté à l'unanimité

2 ➤ Vote du règlement intérieur : le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Résultats des élections : La liste unique des 10 candidats a été élue avec 125 voix sur 139 et un taux de participation de 60.17%. 6 titulaires et 4 suppléants.

Rappel des attributions du conseil d'école : le conseil d'école se réunit 3 fois par an minimum pour donner son avis sur les principales questions de la vie scolaire. Les cas particuliers, cas personnels ne seront pas abordés lors de ces conseils. Les questions non inscrites à l'ordre du jour ne seront pas traitées. Les membres ayant le droit de vote sont : la directrice, les représentants de parents titulaires élus (ou le suppléant en cas d'absence d'un titulaire), les enseignantes titulaires (ou le remplaçant en cas d'absence), les 2 représentants de la mairie, le DDEN. Les votes se feront: à main levée.

3 ➤ Effectifs et organisation des classes :

Le conseil de maîtres a décidé de constituer : 1 classe de CP simple niveau à 24, une classe de CE1 simple niveau à 20, une classe de CE1-CE2 à 20 avec 14 CE2 et 6 CE1, une classe de CE2 simple niveau à 21. Il est rappelé qu'en double niveau chaque élève fait exclusivement le travail lié à son niveau de classe, dans le respect des programmes ministériels. L'autonomie des élèves est importante dans ces classes. Les enseignantes travaillent ensemble et harmonisent les enseignements pour les élèves d'un même niveau.

Les effectifs par classe sont donc à ce jour :

CP	CE1	CE1-CE2	CE2	CM1	CM2	TOTAL
24	20	20	21	22	28	135
Mme Blondieau	Mme Ogier	Mme Parpay	Mme Rabusseau	Mme Peneaud	Mme Giraud	
Cycle 2 (85)				Cycle 3 (50)		

2 nouveaux élèves devraient s'inscrire pour la rentrée des vacances d'automne portant l'effectif global à 137 élèves.

Les livrets LSU seront semestriels.

Nous prévoyons environ 8 demandes d'aide auprès du RASED qui est complet (maître G, maitresse E et psychologue scolaire).

4 ➤ Point sur le protocole sanitaire :

Nous sommes depuis le 4 octobre au niveau 1 (vert) du protocole sanitaire.

Le protocole a été envoyé aux familles à la rentrée. L'organisation des entrées et sorties de l'école a été maintenue telle que l'année dernière, et se font en 3 points. Les élèves se désinfectent les mains à l'arrivée à l'école ainsi qu'avant et après chaque récréation. Puis ils se lavent les mains après chaque passage aux toilettes, avant la cantine, au retour à domicile.

L'aération et la désinfection des locaux sont allégées mais maintenues.

Le port du masque est obligatoire pour les adultes dans l'enceinte de l'école.

Le protocole est bien respecté par les familles et les élèves que nous tenons à remercier de leur collaboration.

⇒ Rappel des directives concernant le traitement des cas avérés et cas contacts :

- Symptômes évocateurs ou de suspicion de contamination ⇒ les élèves doivent rester à domicile et consulter le médecin qui décide de la suite.

- Cas avéré d'un élève, la classe ferme 7 jours, tous les élèves sont cas contact et doivent être testés ; poursuite des apprentissages à distance.

- Cas avéré d'un membre de la famille : l'élève est isolé 17 jours et doit être testé 2 fois (J1 et J17).

- Elève cas contact hors famille : L'élève est isolé 7 jours et doit être testé 2 fois (J1 et J7).

Les mêmes règles s'appliquent aux enseignantes.

Les enseignantes se sont réunies afin d'établir un plan de continuité pédagogique en cas de fermeture d'une classe ou de l'établissement.

L'équipe enseignante remercie la mairie pour sa disponibilité et son engagement dans la mise en place des aménagements liés à la pandémie.

5 ➤ Informations générales sur la Coopérative scolaire et les actions prévues

Les comptes de l'année 2021/2022 ont été vérifiés le 23 septembre par Laure MICHAUD et Anne PENEAUD et pour clore le bilan financier. Pas de problème remarqué. Le solde de départ de cette année scolaire est de 3091.97 €. Les comptes ont été validés par l'OCCE.

Actions prévues pour aider à financer la coopérative : Vente des photos.

6 ➤ Point sur le projet d'école et les actions pédagogiques particulières prévues

Projet d'école :

Les axes du projet d'école 2018-2021 sont reconduits. Le projet d'école sera refait en 2022.

Les axes principalement travaillés sont

- En C2 : le graphisme, le vivre ensemble, le rôle d'élève.
- En C3 : le vivre ensemble, le « goût de l'effort ».

Echanges de service et décloisonnements :

Les élèves de CE1 de la classe de CE1-CE2 rejoignent la classe de CE1 de Mme OGIER et M CAILLAUD le mardi après-midi et vendredi après-midi en Question le monde et le jeudi après-midi en lecture suivie.

Les classes de CE1-CE2 et CE2 se retrouvent en EPS une fois par semaine.

Les enseignantes de CM1 et CM2 font un échange de service : Madame PENEAUD en Arts visuels et Mme GIRAUD en anglais.

Les CM1 et CM2 travaillent chacune sur le projet départemental du « Tour du Monde en 80 jours » (Projet qui regroupe de nombreuses matières scolaires Français, Mathématiques, Anglais ...).

Les classes de CE1, CE1-CE2 et CE2 sont en récréation ensemble ce qui permet aux enfants de se retrouver.

Actions pédagogiques et projets :

La liaison Grande Section-CP est maintenue, des projets seront mis en place entre les enseignantes de grande section de maternelle et Mme BLONDIEAU.

Le Permis piéton en CE2 et le Permis Internet en CM2 seront reconduits.

Question parent : Est-ce que les CM1 passeront le permis piéton cette année comme ils ne l'ont pas passé l'année dernière ? Non, ce n'est pas obligatoire.

Les projets de sorties scolaires ne sont pas encore arrêtés et dépendront du contexte sanitaire.

Les classes de CP, CE1, CE1-CE2 et CE2 sont engagées dans le projet école et cinéma. Les 85 élèves de cycle 2 assisteront à 3 séances au cinéma le Palace de Surgères. La première projection « LE KID » de Chaplin a eu lieu le 14 octobre. La mairie a financé le transport, la coopérative a financé les tickets d'entrée à hauteur de 210 euros. Nous tenons à rappeler l'importance de la coopérative scolaire pour la mise en place de projets dans les classes.

Les interventions en EPS avec les animateurs sportifs de la CDC Aunis Sud vont reprendre chaque lundi et jeudi avec Laurent BERNOT et Ludovic LIORET. Les dossiers pédagogiques ont été acceptés par la DSDEN.

Deux cycles de 9 ou 10 séances sont prévus.

Jour/horaires/ intervenant	du 8 novembre 2021 au 28 janvier 2022	Du 7 février au 13 mai 2022
Lundi Ludovic Lioret	CE1-CE2 Mme PARPAY Cirque	CE1-CE2 Mme PARPAY Jeux de raquettes
Lundi Ludovic Lioret	CM2 Mme Giraud: Danse	CM2 Mme Giraud Roller
Lundi Ludovic Lioret	CM1 Mme Peneaud : Danse	CM1 Mme Peneaud : Roller
Jeudi Laurent Bernot	CE2 Mme Rabusseau : Cirque	CE2 Mme Rabusseau Jeux de raquettes

Les enseignantes remercient la Mairie pour la mise à disposition de la salle des fêtes et des tennis.

5 séances de piscine pour les élèves de CP, CE1 et CM2 ont eu lieu en septembre, 5 nouvelles séances sont prévues pour ces mêmes élèves en juin. Nous rappelons qu'il est primordial pour maintenir les séances d'avoir un nombre suffisant de parents agréés. Des sessions d'agrément ont lieu plusieurs fois par an, pour s'inscrire il faut retirer un dossier auprès de Mme OGIER.

7 ➤ Bilan des évaluations nationales

La passation des évaluations s'est déroulée du 13 au 24/09. Les résultats individuels ont été communiqués aux familles. Les élèves ayant des besoins particuliers ont été repérés, les familles informées, un suivi leur sera proposé.

8 ➤ Exercices de sécurité et PPMS

Les exercices réglementaires ont été effectués et se passent sans inquiétude pour les enfants :

Un exercice d'alerte incendie a eu lieu vendredi 18/09.

Un exercice Alerte intrusion a eu lieu vendredi 15/10.

Ces exercices se font conjointement avec l'école maternelle car l'alarme est commune aux deux écoles. Les dates ont été fixées par les directrices pour : 3 exercices « incendie », 3 exercices « intrusion » et 2 exercices « risques majeurs ». Les responsables de la mairie sont informés de ces dates afin d'y être présents pour observation.

9 ➤ Points sur les demandes à la Mairie :

Des distributeurs à essuie-mains ont été installés dans les sanitaires.

Les marquages au sol des terrains de sport ont été refaits dans la cour.

La structure qui n'était plus aux normes a été retirée.

Il a été décidé d'attendre le vote et l'allocation du budget 2022 pour le choix et l'installation de nouveaux éléments dans la cour.

La mairie propose d'acheter des jeux grandeur nature.

L'APE indique qu'elle participera à l'achat des jeux de cour.

La création de placards, d'étagères et le changement des huisseries sont prévus pendant les vacances d'automne. La mairie donnera les dates d'interventions des travaux.

=>Un ménage suite aux travaux pourra-t-il être envisagé ? OUI

L'équipe enseignante remercie la mairie et les agents municipaux pour leur engagement au service du bon fonctionnement de l'école (projets : semaine du goût et décoration de la cantine)

10 ➤ Questions des parents élus

1/ « Plusieurs de nos enfants de l'école primaire nous ont relatés des faits très interpellants qui se sont déroulés mardi 19/10 dans la cour de récréation avant le repas du midi.
Ils nous racontent que plusieurs enfants de leur classe (CE2) et de la classe des CM1 ont pratiqué des "jeux" intitulés "le cou du lapin" (qui consiste à se faire étrangler par un copain) et "le massage de la mort" (qui consiste à pincer le cou de l'autre avec les 2 mains).
Nous devons prévenir les enfants au maximum des risques encourus lors de tels jeux.
Pourrait-il y avoir un rappel en classe entre les élèves et les enseignantes afin de renforcer les discussions que nous avons à la maison à ce sujet avec nos enfants ? »

Réponse des enseignantes : Ces jeux se sont déroulés sur le temps de la pause méridienne, mais les enseignantes des classes concernées en ont parlé dès mardi après-midi en expliquant aux élèves le danger que cela pouvait représenter. Elles leur ont rappelé l'importance de rapporter aux adultes tout comportement violent ou dangereux dont ils pourraient être témoins ou victimes. Les enseignantes sont surprises du fait qu'aucun élève n'ait eu le réflexe de prévenir les adultes.

Réponse de la mairie : Les enfants tout comme les parents d'élèves doivent tout de suite alerter l'école ou la mairie lorsqu'ils assistent ou ont connaissance de faits de violence. Un agent supplémentaire a été alloué à la surveillance de la cour lors des pauses méridiennes dès jeudi 21/10. Un courrier d'information sera remis par la mairie à l'ensemble des familles de l'école élémentaire et maternelle. Un courrier individuel a été envoyé par Monsieur le maire aux familles des enfants concernés. Les parents d'élèves et les enseignantes remercient la mairie pour sa réactivité.

2/ La question porte sur la RGPD et l'affichage des constitutions de classe.

« Vous avez mis en avant dans votre mail de pré rentrée la loi RGPD qui vous empêche d'afficher la constitution des classes la veille de la rentrée, cependant, les listes sont restées afficher du jeudi au lundi sur les vitres des classes? Vous auriez très bien pu les afficher le mercredi soir? Ou n'aurait il pas été possible d'envoyer un mail aux familles concernées par des doubles niveaux par exemple? »

Réponse des enseignantes : La loi RGPD interdit l'affichage sur l'espace public c'est pourquoi l'affichage s'est fait à l'école à compter de la réouverture au public de celle-ci, soit le jour de la rentrée.

La constitution des classes est décidée en conseil des maitres lors de la journée de pré-rentrée et ne sera pas diffusée avant la rentrée.

=> L'équipe enseignante tient à attirer l'attention des familles sur le nombre d'incivilités de plus en plus important constaté à son égard.

La directrice et les enseignantes se font régulièrement agresser verbalement par des familles stressées ou en colère au téléphone ainsi qu'aux entrées ou sorties des classes.

Nous tenons à rappeler que nous mettons tout en œuvre pour garantir au mieux l'enseignement, mais aussi le respect des règles et la sécurité de vos enfants dans un climat que nous souhaitons le plus serein possible dans l'intérêt de tous. Aussi, en cas d'outrage, d'agression verbale, ou de diffamation sur les réseaux sociaux, nous serons amenées à faire remonter ces incivilités à l'Inspection de l'Education Nationale et à déposer une plainte à la gendarmerie.

La séance est levée à 19h34.

*La présidente du conseil
D.Ogier*

*La secrétaire de séance
I. Parpay*

